

13 juin 2006

N° 2006 – 098

AQUILA

Notice Complémentaire aux notices 2006-078 du 1^{er} juin 2006 et 2006-094 du 9 juin 2006

- Modification du calendrier d'introduction
- Admission des actions de la société sur Alternext le 22 juin 2006
- Diffusion des titres dans le public dans le cadre d'un placement du 1^{er} juin 2006 au 22 juin 2006 et d'une OPO du 1^{er} juin 2006 au 21 juin 2006.
- Révocabilité des ordres transmis jusqu'au 16 juin 2006
- Début des négociations sur Alternext le 28 juin 2006.

**Aquila a informé Euronext Paris que la fourchette de prix de l'OPO a été modifiée.
La nouvelle fourchette de prix est de 5.83€ à 6.77 €.
En conséquence, les modalités de l'opération sont modifiées comme suit :**

I – NOUVELLES MODALITES DE L'OPERATION

Le nombre d'actions offertes est de 700.000 actions dont 70.000 actions offertes dans le cadre de l'OPO.
Une notice légale complémentaire sera publiée au BALO le 19 juin 2006.

Le calendrier modifié de l'opération est le suivant :

- Date de la première cotation : 22 juin 2006
- Durée du placement : jusqu'au 22 juin 2006 à 12 heures
- Durée de l'OPO : jusqu'au 21 juin 2006 à 17 heures
- Début des négociations : 28 juin 2006
- Fourchette de prix indicative : **5.83 € - 6.77 €**

Libellé et transmission des ordres dans le cadre de l'OPO :

Les ordres déposés dans le cadre de l'OPO qui s'est déroulée du 1^{er} juin 2006 au 13 juin 2006 pourront être révoqués par les donneurs d'ordres jusqu'au 16 juin 2006. Les ordres transmis dans le cadre de l'OPO depuis le 1^{er} juin 2006 et non révoqués restent valides et seront pris en compte dans l'OPO clôturant le 21 juin 2006.

Les clients devront transmettre leurs ordres d'achat au plus tard le 21 juin 2006 à 17h aux intermédiaires financiers.

Les ordres d'achat de la clientèle seront irrévocables et leur validité sera limitée à la journée d'introduction et de première cotation soit le 22 juin 2006. Les ordres sont exprimés en **nombre d'actions demandées. Les ordres devront être exprimés sans limitation de prix et seront réputés stipulés au prix de l'OPO.**

En application de l'article P 1.2.16 des règles d'organisation et de fonctionnement d'Euronext Paris, les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés :

- Fraction d'ordre A1 : entre 1 et 100 titres inclus.
- Fraction d'ordre A2 : au-delà de 100 titres.

Les intermédiaires financiers transmettront les ordres d'achat dont ils sont dépositaires au(x) membre(s) du marché de leur choix.

Le 22 juin 2006 à 10h00, au plus tard, les membres du marché transmettront à EURONEXT PARIS SA par télécopie (n° 01 49 27 16 00) un état récapitulatif des ordres d'achat dont ils sont dépositaires selon le modèle reproduit en annexe. Cet état devra mentionner la répartition du nombre d'ordres et de titres demandés entre les fractions d'ordre A1 et A2.

Conditions d'exécution des ordres : sauf dans l'hypothèses où les ordres seraient répondus à 100% des quantités de titres demandées, les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2.

Résultat de l'OPO : le résultat de l'OPO fera l'objet d'une notice publiée le 22 juin 2006, précisant notamment le prix et le pourcentage de réduction qui sera éventuellement appliqué aux ordres ainsi que les conditions dans lesquelles se poursuivront les négociations sur Alternext à compter du 28 juin 2006.

Il est précisé que si la diffusion des titres ne permet pas d'atteindre le seuil de 2,5 M€, l'opération sera annulée et les ordres seront caducs.

Règlement-livraison des titres acquis à l'OPO : les opérations de règlement-livraison des négociations du 22 juin 2006 seront effectuées au moyen du service de livraison par accord bilatéral RELIT +, entre d'une part Global Equities (543) compensé par Parel(Code Affilié 528) et les adhérents acheteurs, d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres, le 27 juin 2006. L'ensemble des instructions SLAB RELIT+ devra être introduit dans le système au plus tard le 26 juin 2006 à 12 heures. L'instruction aura comme date de négociation le 22 juin 2006.

Il est précisé que le calendrier communiqué dans la présente notice est indicatif. Il pourra donc faire l'objet de modifications qui seront communiquées dans une nouvelle notice.

Il est précisé que l'émission des actions nouvelles ne faisant pas l'objet d'une garantie de bonne fin telle que décrite dans l'article L225-145 du Code de Commerce, les négociations sur les actions nouvelles interviendront postérieurement à l'émission du certificat du dépositaire prévue le 27 juin 2006.

III - OBSERVATIONS TECHNIQUES ET DIVERSES

<u>Listing Sponsor</u> :	GLOBAL EQUITIES
<u>Etablissement en charge du Placement</u>	GLOBAL EQUITIES
<u>Désignation de la société</u> :	AQUILA
<u>Service des titres et service financier</u> :	CACEIS
<u>Cotation</u>	Dès le 28 juin 2006 les actions AQUILA seront négociées sur Alternext, groupe de cotation E1
<u>Code mnémorique</u>	ALAU
<u>Code ISIN</u> :	FR0010340711
<u>ICB sector</u>	2000-2700-2790-2791- Business support services

Il est précisé que, conformément aux indications de la notice 2006-096 du 13 juin 2006, les opérations effectuées sur le marché Alternext (en dehors ou dans le carnet central) seront compensées et garanties.

Le prospectus est composé d'un document de base enregistré le 18 mai 2006 sous le numéro I.06-064, d'une note d'opération visée le 31 mai 2006 sous le numéro 06-0165 et d'une note d'opération complémentaire visée le 13 juin 2006 sous le numéro 06-194..

Modèle d'état récapitulatif à utiliser
par les membres du marché

Document à adresser à EURONEXT PARIS SA
Le 22 juin 2006 à 10 heures au plus tard

par télécopie au n° : 01 49 27 16 00

**OPO DES ACTIONS
AQUILA**

Membre dépositaire affilié Euroclear France n°
Adresse.....
Nom de la personne responsable N° de téléphone

Décomposition des ordres d'achat	Nombre de fractions d'ordres	Nombre de titres
Fraction d'ordre A1 : entre 1 et 100 titres inclus		
Fraction d'ordre A2 : Au delà de 100 titres		

- un même donneur d'ordres ne peut émettre qu'un seul ordre qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ;
- s'agissant d'un compte joint, il ne peut être émis au maximum que le nombre d'ordres égal au nombre de titulaires de ce compte.

June 13th, 2006

N° 2006 – 098

AQUILA

Complementary notice to n°2006-078 dated June 1st, 2006 and 2006-094 dated June 9th, 2006

- Modification of the listing calendar of AQUILA
- Admission of shares of the Company on Alternext on June 22nd, 2006
- Offering of shares to the public in a global placement from June 1st, 2006 to June 22nd, 2006 and an Open-Price Offer from June 1st, 2006 to June 21st, 2006.
- Revocability of orders transmitted from June 1st, 2006 to June 13th, 2006
- Listing and first quotation of shares on June 28th, 2006

The price range for the OPO has been changed and is now fixed from 5.83 € to 6.77 €. As a consequence, some terms and conditions of the Offer are modified as follows.

I - MODIFIED TERMES AND CONDITIONS.

The number of offered shares is 700,000 shares among which 70,000 shares will be offered in the OPO.

Publication of an additional legal notice in BALO planned on June 19th, 2006 .

The calendar of the operation is:

-Date of first listing	:	June 22 nd , 2006
-Period of the Placement	:	up to June 22 nd , 2006
-Period of the OPO	:	up to June 21 st , 2006
-Beginning of trading	:	June 28 th , 2006
-Indicative price range	:	€ 5.83 - € 6.77

Order types and transmission for the OPO :

The orders issued in the OPO from June 1st, 2006 to June 13th, 2006 can be revoked by their issuers until June 16th, 2006. The orders issued in the OPO from June 1st, 2006 that won't be revoked will still be valid and will be taken into account in the OPO closing on June 21st, 2006.

Clients will send their purchase orders to the intermediaries **by 17:00 on June 21st, 2006**. Orders issued in the OPO will be, even in the events of reduction, irrevocable and their validity will be June 22nd, 2006.

Purchase orders of more than 100 shares issued under the OPO can be divided in two categories :

- A1 order portion : 1-100 shares inclusive
- A2 order portion : more than 100 shares

Purchase orders placed are irrevocable and they will be valid on June 22nd, 2006 only. **Orders will be stated in terms of number of shares, without a price indication, and will be deemed to be stipulated at the first quotation price.**

Intermediaries shall send their purchase orders to the market member(s) of their choice.

By 10:00 on June 22nd, 2006, market members shall fax EURONEXT PARIS SA (on 01 49 27 16 00) a list of the purchase orders they have received, using the model given in annex. The report should break down the number of orders

and shares requested for A1 and A2 order portions using the model given in annex.

Execution of orders : unless all orders are filled in full, A1 order portions shall receive preferential treatment over A2 order portions.

Result of the OPO : the result of the OPO will be given in a notice that should be published by Euronext Paris on June 22nd, 2006. This notice will specify the price and any scale-back rates that may have been applied to fractions of orders and the trading conditions for June 28th, 2006.

If the float does not amount 2.5 million €, the Offer will be cancelled and the orders will be void.

Settlement/delivery of shares acquired under the OPO : settlement/delivery of June 22nd, 2006 trades will be through the delivery service of bilateral agreement RELIT+, between Global Equities (543) settled by Parel (code 528); and purchasing members, and between members and intermediaries accepting orders, on June 27th, 2006. All SLAB RELIT+ instructions should be entered in the system by 12:00 on June 26th, 2006. The trading day shown on instructions will be June 22nd, 2006.

The schedule contained in this notice is provisional. It may therefore be subject to changes which will be announced in a new notice by Euronext Paris.

The issue of new shares is not guaranteed. Consequently, trading on AQUILA shares will only be possible after the delivery of the Depositary Certificate planed on June 27th, 2006.

III- TECHNICAL AND OTHER COMMENTS.

<u>Listing advisor</u> :	GLOBAL EQUITIES
<u>Brokers</u> :	GLOBAL EQUITIES
<u>Company name</u> :	AQUILA
<u>Securities and financial services</u> :	CACEIS
<u>Listing</u> :	As of June 28 th , 2006, AQUILA will be traded on Alternext, trading category E1.
<u>Symbol</u>	ALAU
<u>ISIN Code</u>	FR0010340711
<u>ICB sector</u>	2000-2700-2790-2791- Business support services

It is specified that, as from June 15th, 2006, **the trades on Alternext will be netted and guaranteed** as announced in notice 2006-096 dated June 13th, 2006.

Shares will be in RELIT as of June 28th, 2006.

NOTA - According to the article 980 bis of CGI and decree n°2005-314 dated march 25th, 2005, the Stock Exchange tax will not be collected concerning Alternext negotiations on AQUILA.

The prospectus is composed of a base document registered on May 18th, 2006 under number I.06-064, an operation note which received from the Autorité des Marchés Financiers the visa dated May 31st, 2006, number 06-165 and an additional operation note which received visa number 06-194 dated June 13th, 2006 .

Model form to be used by intermediaries

Fax this document to EURONEXT PARIS SA
By 10:00 on June 22nd, 2006
 on 01 49 27 16 00

OPEN PRICE OFFER FOR AQUILA SHARES

Member accepting orders Euroclear France member n°

Address

Contact.....Telephone number....

Fax number :

	Number of order portions	Number of shares
A1 order portions (1-100 shares inclusive)		
A2 order portions (more than 100 shares)		

Clients may place only one order each which may not be shared out among intermediaries ; a maximum number of orders equal to the number of holders for an account of more than one holder may be placed.